

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 27 février 2026, 20h

nombre de membres :
affiliés au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 12
7 Pour
2 Contre
3 Abstentions

Date de la convocation
16/02/2026
Date d'affichage
16/02/2026

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme GIRERD Hugnette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphany ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à Mme CHATILLON Tiphany) ; Mme DEMITRES Rolande.

Absents : M. DONIO Frédéric ; M. SURGERE Clément.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION LE VIVIER

Affaire n°8/2026

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de redistribuer le don de Virieu Animation, suite à sa dissolution, aux associations de la Commune

L'association Le Vivier a été mentionnée rapidement mais n'a pas été incluse dans la liste des associations car elle gère un commerce.

Cette association réclame ladite subvention au même titre que les autres associations. Mme le Maire demande donc de se prononcer quant à l'attribution de cette subvention exceptionnelle à l'association Le Vivier.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Le Vivier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 article 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents en ce sens.

Fait et délibéré.

Mme le Maire,
Y. VALLIN.

